



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST ANDEOL DE VALS

Séance du lundi 27 avril 2026 à 18 H

Étaient présents : Virginie Boyer, Yann Dubuis, Elise Frémondrière, Emilie Hallauer, Sylvain Joly, Marie Koest, Juliette Laffont, Jean Lefebvre, Myriam Llorach, David Marijon, Alain Martaresche, Dorine Martin, Gilles Montagnon, Séverine Moyère, Guillaume Petizon.
Représenté : M. MARTARESCHE Alain donne pouvoir à M. DUBUIS Yann **Était excusé :** M. MARTARESCHE Alain.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026 : approuvé par l'ensemble du conseil.

Dossiers soumis à délibération :

1 – Vote des taux des impôts directs locaux : A l'unanimité le Conseil décide de ne pas augmenter le taux des taxes et de conserver les anciens taux, à savoir : Taxe foncière sur les propriétés bâties : **29,80 %** ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **64,84 %** ; Taxe d'habitation : **9,34 %**

2 – Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Présentation et approbation du CFU, qui fusionne le compte administratif et le compte de gestion pour simplifier la gestion financière. Le Conseil Municipal a approuvé à 12 voix pour et 3 abstentions le CFU 2025, tels que le résultat de clôture suivant :

Fonctionnement : 100 198,15 € Investissement : - 59 369,80 € Résultat Global : 40 828,35 €

3 – Affectation du résultat 2025 pour le Budget 2026 :

Le Conseil Municipal a approuvé à 12 voix pour et 3 abstentions, le compte financier unique de l'exercice 2025. Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		20 000,00	17 232,44			2 767,56
Opérations de l'exercice	441 298,76	521 496,91	271 491,66	229 354,30	712 790,42	750 851,21
Totaux	441 298,76	541 496,91	288 724,10	229 354,30	712 790,42	753 618,77
Résultat de clôture	0,00	100 198,15	59 369,80	0,00	0,00	40 828,35
		Besoin de financement	59 369,80	(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)		
		Besoin total de financement	59 369,80	Euros		
		2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	60 000,00	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)		
		Excédent de fonctionnement	40 198,15	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)		

4 – Vote du Budget Primitif 2026 :

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 3 abstentions les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Fonctionnement : 533 752,15 € Investissement : 389 717,26 € Résultat Global : 923 469,41 €

5 - Délégué communal au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA)

Suite aux élections municipales, chaque collectivité doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de la représenter au sein du SDEA (Syndicat mixte de développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche), qui regroupe 298 collectivités membres. Le SDEA intervient dans divers domaines qui relèvent des compétences juridiques de ses adhérents, en leur apportant le complément d'ingénierie technique, administrative, financière et accompagne les collectivités au plus proche de leurs préoccupations, dans un esprit de solidarité territoriale, pour un aménagement équilibré afin de donner vie à leurs projets. Le conseil municipal Approuve la désignation de Monsieur MARIJON David en qualité de délégué titulaire et Monsieur PETIZON Guillaume en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune de Saint-Andéol de Vals au SDEA.

6 - Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil municipal est appelé à proposer, par délibération, une liste de 24 noms destinés à composer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Celle-ci a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle a aussi pour rôle une prise d'initiative afin de vérifier la bonne correspondance entre le classement des habitats tels qu'identifiaient sur le rôle fiscal et tels qu'ils sont aménagés concrètement sur le terrain.

La commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, au-delà du maire, membre de droit. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal. Le directeur départemental des finances publiques désignera les commissaires destinés à exercer cette mission. Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, a dressé une liste de 24 noms de contribuables de la commune.

7 - Délibération relative à l'élection des membres à la commission d'appel d'offres

Abroge et remplace la délibération DE 2026_12 du 2 avril 2026.

Sont désignés à l'unanimité, en tant que : Président : Monsieur le Maire David MARIJON, Membres titulaires : M. PETIZON Guillaume, M. LEFEBVRE Jean, M. MONTAGNON Gilles, Membres suppléants : Mme HALLAUER Emilie, M. MARTARESCHE Alain, M. DUBUIS Yann.

8 - Création des commissions et désignation des membres

Le Maire propose de créer des commissions municipales et extra-municipales ouvertes à tous les élus, dans les domaines suivants :

- Commission culture avec deux sous commissions : saison culturelle et bibliothèque
- Patrimoine
- **Vie associative**
- Jeunesse
- Vivre ensemble
- Régie communale et résilience
- **Action sociale avec trois sous commissions : séniors, action sociale et action solidaire**
- Agriculture

Ces commissions seront ouvertes à tous les volontaires. L'objectif est d'intégrer à la fois des représentants des associations, des citoyens et des élus. Pour rappel, ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision : cela relève exclusivement du conseil municipal, mais elles peuvent et doivent être force de propositions. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- candidatures pour des représentants de la CCBA à différentes instances,
- inauguration du stationnement paysagé vendredi 19 juin à 17 H en présence notamment de Fabrice Brun, député.
- parking de la Serrette ; en cours de régularisation pour être propriétaire.

